Présidence du Comité Militaire du Parti

Présidence de la République

République Populaire du Congo Travail - Démocratie - Paix

ORDONNANCE Nº 44/78 du 4 NOV 1978 portant ratification des Statuts de la Société Financière Internationale.

Le Président du Comité Militaire du Parti, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977,

Vu la loi 25/63 du 15 Juin 1963, autorisant le Président de la République à ratifier les accords et à remplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'adhésion de la République du Congo à l'Association Internationale de développement et à la Société Financière Internationale.

Article ter : Sont ratifiés les Statuts de la Société Financière Internationale .

<u>Article 2</u>: La présente Ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat et sera publiée au journal officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 4 NOVEMBRE 1978



